

Tubize, le 10 mars 2011

Objet : inondations des 13 et 14 novembre 2010, effets catastrophiques du débordement de la Senne

A l'attention de Mr. Raymond Langendries  
Bourgmestre de Tubize  
Grand Place 1  
1480 Tubize

Monsieur le Bourgmestre,

Ces inondations sans précédent des 13 et 14 novembre 2010 ont laissé dans le désarroi le plus profond, un très grand nombre de nos concitoyens,

Plus grave, ceux-ci vivent dans la crainte du lendemain ce qui vous en conviendrez est une situation intenable, nous nous devons donc de faire une analyse des risques, en trouver les causes, trouver les solutions, élaborer un plan global de prévention, libérer les budgets nécessaires et passer dans les plus brefs délais à la phase de réalisation pour que cessent une fois pour toutes ces inondations à répétition et ceci pour que les habitants de Tubize puissent vivre dans la sérénité.

Sans être ni diplômé, ni spécialiste, je souhaiterais vous soumettre le résultat de mes investigations concernant les débordements de la Senne lors des inondations de novembre 2010.

### **Préambule**

1) En prenant connaissance des informations reprises sur Google / « SOS Inondations Tubize », j'apprends que :

*« La Senne à Bruxelles est voûtée depuis 1870. Depuis lors la situation a bien évolué. Pour sauvegarder Bruxelles, l'eau ne peut avoir à la sortie de Tubize qu'un débit limité à 49 m<sup>3</sup> / seconde. Si cette limite est dépassée, le métro de la capitale risque d'être inondé. Ainsi, pour la construction du métro, le cours de la Senne a dû, dans la capitale, être détourné vers l'Ouest entre la gare du Midi et celle de Schaerbeek. Le nouveau pertuis a été calculé pour absorber 60 m<sup>3</sup> par seconde. Or Senne et Sennette réunies peuvent atteindre, en cas de forte crue, jusque 150 m<sup>3</sup> par seconde. Le lit de la Senne, à Lembeek, a été barré par une vanne à segment, jamais ouverte complètement, qui protège Bruxelles et la région flamande. L'excédent d'eau se déverse dans le canal, à cet endroit, en franchissant une digue en béton de 150 mètres de long et établi le long de la rive droite de la Senne et dont la crête se trouve à la cote de 34m50. Il faut savoir que lorsque le niveau atteint la crête de cette digue, de nombreux quartiers de Tubize sont déjà sous eau. »*

2) En prenant connaissance du Travail de Fin d'étude de M. Pierre Dupong repris sur Google sous la dénomination « Prévention des inondations de la Senne à Tubize et rôle des bonnes pratiques agricoles dans le cadre d'une gestion durable du sous-bassin hydrographique en amont de la ville », j'apprends entre autre que :

*« page 2 du mémoire : Tubize, une petite ville du Brabant Wallon au nord de la Wallonie (BE) située dans la région agricole limoneuse, vit depuis toujours les caprices de la Senne. Les risques d'inondation s'aggravent sans doute avec le développement, depuis le dix-neuvième siècle, des quartiers aux abords de la plaine inondable. La population garde en mémoire les inondations des mois de décembre 1916, 1966 et 2002. La situation s'améliore progressivement par suite de la dérivation de deux affluents de la Sennette, le Hain et la Samme, vers le canal Charleroi-Bruxelles et l'élimination des vannes d'une fabrique de soie située immédiatement en aval. En 1996, la Région wallonne procède à des travaux d'amélioration en amont sur le lit mineur. En outre des entraves constituées par les moulins et les ouvrages sous-dimensionnés sont éliminées. Mais l'inondation de 2002 vient rappeler que des problèmes subsistent. Tubize est victime d'inondations dites « par débordement de cours d'eau en fond de vallée », distinctes d'autres types d'inondations comme celles dues au ruissellement à flanc de pente qui dans la région sont le fait d'orages. La*

chronologie des événements montre que les inondations ont lieu de préférence en hiver. Les précipitations, les caractéristiques physiques du bassin versant et l'occupation du sol peuvent l'expliquer. L'examen des données limnologiques confirme que la période critique va de janvier (ou décembre) à mars. Suite à l'action des riverains, la Direction des cours d'eau non navigables de la Région wallonne procède à une étude hydrologique approfondie du sous-bassin en vue des aménagements nécessaires. Le débit maximum acceptable à Tubize est fixé à 43 m<sup>3</sup> par seconde. L'étude se conclut en proposant la construction de trois bassins d'écrêtage d'un volume total de 1.290.000 m<sup>3</sup>. La ville serait ainsi à l'abri d'une pluie extrême survenant tous les cinquante ans, ce qui pour un événement de pluie de 24 heures dans le sous-bassin de Tubize ville correspondrait théoriquement à une précipitation de 65 mm.

Les bassins proposés ne voient pas le jour et la Région procède aux travaux d'aménagement de 1996, avec la mise du lit mineur de la Senne au gabarit de 50 m<sup>3</sup>/seconde. Ceci constitue un progrès, mais pour éviter une inondation qui se produirait à l'occasion de la pluie extrême déjà évoquée, il faudrait encore une capacité d'écrêtage de près de 900.000 m<sup>3</sup>, soit théoriquement 42% du ruissellement potentiel durant l'événement. »

« page 21 du mémoire : « Entre 1994 et 2003, 6 événements d'inondation de la Commune de Tubize ont été reconnus comme calamité publique par Arrêté Royal. »

« page 51/52 du mémoire : conclusions de l'étude SEPRO.

Le débit maximum admissible à Tubize ville est de 43 m<sup>3</sup> pour un bassin de 233 km<sup>2</sup>. Ce maximum est estimé au départ d'une mesure faite le 15/01/81 au limnigraphe de Tubize Ripain (bassin versant = 179 km<sup>2</sup>) qui était de 38 m<sup>3</sup>s<sup>-1</sup> (ou 43 m<sup>3</sup>s<sup>-1</sup> en ville) et à ce débit la ville avait été inondée. Le volume à stocker au départ du débit de 43 m<sup>3</sup>s<sup>-1</sup> est de 1.290.000 m<sup>3</sup>. pour une période de retour de 50 ans. La pluie de projet choisie a une durée de 24 heures. L'avant-projet comporte une étude de faisabilité pour trois bassins de stockage. Les capacités sont calculées en fonction des sous-bassins versants associés aux masses d'eau respectives (la Senne à Tubize et à Steenkerque ; la Brainette à Steenkerque). Les quantités stockables ont été déterminées sur base de levés de terrain.

	Quantités à stocker (m <sup>3</sup> )	Quantités stockables (m <sup>3</sup> )
Senne, Steenkerque	670.000	758.700
Brainette, Steenkerque	180.600	483.353
Tubize amont	<u>438.600</u>	<u>287.546</u>
Totaux	1.288.600	1.529.500

Le projet n'a pas abouti. Outre les difficultés de réaliser une retenue en amont de Tubize à cause de son coût prohibitif, l'inquiétude s'est installée chez les agriculteurs concernés par les zones inondables. »

Sans être ni diplômé, ni spécialiste, je souhaiterais vous soumettre le résultat de mes investigations concernant le débordement de la Senne à Tubize.

#### Tronçon de la Senne compris entre Rebecq (frontière avec Tubize) et Ripain :

Ce tronçon concerne les habitations sinistrées de la rue du Moulin, du chemin du Sparoux et des habitations de la rue Ripainoise situées en face de la rue du Moulin.

Les berges et le lit de la rivière sur ce tronçon ne sont plus entretenus depuis très longtemps et mériteraient un fameux lifting. Sous la pression des eaux de la Senne à hauteur du pont du Ripain, (photo 2) celui-ci fait bouchon, la rivière déborde, le hameau est inondé occasionnant des dégâts considérables à de nombreuses habitations et à une exploitation agricole.

Il est à signaler que :

- le Pont du Ripain est dans un état dangereux (photo 4) et mérite une réparation urgente
- l'agriculteur situé directement à côté du Pont érige des digues (photo 3) pour protéger son exploitation et des maisons en amont du hameau.

Dans ce cadre, pourriez-vous, Monsieur le Bourgmestre faire évaluer par la Région Wallonne l'incidence de tels travaux (photo 3) en amont de ces digues (Rebecq) et des conséquences sur les habitations du hameau du Ripain situées en aval de ces digues.

### **Tronçon de la Senne compris entre Ripain et le Pont d'Ophain**

Ce tronçon concerne les habitations sinistrées de la rue Ripainoise, de la rue des Frères Van Bellinghen, impasse du Pont d'Ophain, de la rue du Try, du Chemin de Froyes, rue du Pont des Pierres et rue de la Maraude.

Les berges et le lit de la rivière sur ce tronçon ne sont plus entretenus depuis très longtemps et mériteraient un fameux lifting.

L'importance des inondations dans la zone du Pont d'Ophain est encore aggravée par l'arrivée des eaux du Ry de Froy (photo 11) Sous la pression des eaux à hauteur du pont d'Ophain (photo 18) la Senne fait bouchon, la rivière déborde, le quartier est inondé occasionnant des dégâts considérables à de nombreuses habitations, certaines de celle-ci pouvant même être abattue.

Un riverain signalait :

- qu'en pleine crue le Ry de Froy montait plus rapidement que la Senne et qu'à sa confluence, le niveau du Ry de Froy (photo 11) était 30 cm plus élevé que le niveau de la Senne.
- que l'érosion des berges faisait que les terrains situés le long de la Senne diminuaient d'année en année.

Il est également à signaler que le réseau d'égouttage n'a pas suivi et que les égouts ont débordé.

### **Tronçon de la Senne compris entre le Pont d'Ophain et la caserne des pompiers**

Les berges et le lit de la rivière sur ce tronçon ne sont plus entretenues depuis très longtemps (photos 22 – 23) et mériteraient un fameux lifting, de plus vous constaterez des glissements de terrain (photo 19) et l'érosion des berges (photos 20 – 21 – 24)

Cette zone importante comprise entre le quartier du Stierbecq et la caserne des pompiers (photos 26 - 27) pourrait être aménagée en zone inondable temporaire (ZIT), ce qui contribuerait à protéger des centaines habitations, des entreprises, des commerces et des bâtiments publics.

Il est également à signaler que le réseau d'égouttage n'a pas suivi et que les égouts ont débordé.

### **Tronçon de la Senne compris entre le pont de la caserne des pompiers et le pont de la rue de Bruxelles**

Ce tronçon concerne la zone sinistrée de la rue Ferrer, de la place du Remblai, du Boulevard Georges Deryck, ainsi que la cité Jacquet et les rues perpendiculaires à la rue Ferrer et au Boulevard Georges Deryck.

L'importance des inondations par la Senne dans cette zone est encore aggravée par l'arrivée des eaux du Coeurcq à hauteur du pont situé en amont de l'angle de la rue Ferrer et du Boulevard Georges Deryck (photo 29), à cet endroit le pont fait bouchon et le Coeurcq déborde dans cette zone.

Sous la pression des eaux à hauteur du pont de la caserne des pompiers (photo 25), du pont Scandiano (photo 32), et du pont de la rue de Bruxelles (photo 34), la Senne subit des bouchons à ces différents endroits, la rivière déborde, ces quartiers sont inondés occasionnant des dégâts considérables à des centaines habitations, des entreprises privées, des commerces et des bâtiments publics. (voir photos 27 29 – 33 – 36)

Les berges et le lit de la rivière sur ce tronçon ne sont plus entretenus depuis très longtemps et mériteraient un fameux lifting et tout particulièrement à hauteur du pont Scandiano ou l'envasement est extrêmement important.

Il est également à signaler que le réseau d'égouttage n'a pas suivi et que les égouts ont débordé.

### **Tronçon de la Senne partant du Pont de la rue de Bruxelles et parcourant le zoning Fabelta**

Ce tronçon concerne la zone sinistrée de la rue de Bruxelles, la rue Lacroix, la rue de Nivelles, la rue des Poissoniers et du zoning Fabelta.

Sous la pression des eaux à hauteur du pont de la rue de Bruxelles (photos 34 – 35 – 36 – 37), et de plusieurs ponts (38 – 40 – 42 – 43 – 44) situés dans le zoning, la Senne subit des bouchons à ces différents endroits, la rivière déborde, ces quartiers et le zoning sont inondés occasionnant des dégâts considérables à de très nombreuses habitations, des entreprises privées, et des commerces. (voir photos 35 – 36 – 41 – 45)

Il est également à signaler que le réseau d'égouttage n'a pas suivi et que les égouts ont débordé.

### **Tronçon de la Senne compris entre le zoning Fabelta et la vanne de Lembeek**

A moins d'une centaine de mètres après la cheminée de Tubize Plastic, la Sennette se jette dans la Senne (photo 47). Pour rappel la Senne et la Sennette réunies peuvent atteindre, en cas de forte crue,

jusque 150 m<sup>3</sup> par seconde, la violence de la crue de novembre a occasionné des dégâts très importants à cette confluence, nous nous trouvons à cet endroit à moins d'un kilomètre de Lembeek. Le lit de la Senne, à Lembeek a été barré par une vanne à segment (photo 51), jamais ouverte complètement qui protège Bruxelles et la région Flamande, l'excédent d'eau se déverse dans le canal, (photos 50 - 51 - 53) à cet endroit, en franchissant une digue en béton de 150 mètres de long et établie le long de la rive droite de la Senne et dont la crête se trouve à la côte de 34m50. Il faut savoir que lorsque le niveau atteint la crête de cette digue, de nombreux quartiers de Tubize sont déjà sous eau. (source – SOS Inondations Tubize)

#### **Conclusions :**

- Vu que les conditions atmosphériques sont imprévisibles et que le changement climatique ne prévoit rien de bon.
- Vu que pour sauvegarder Bruxelles, l'eau de la Senne ne peut avoir à la sortie de Tubize qu'un débit de 49 m<sup>3</sup> / seconde. (source – SOS Inondations Tubize)
- Vu qu'au plus fort de la crue de novembre 2010, la Senne a enregistré des débits de 85m<sup>3</sup>

#### **Propositions de préventions :**

- Que des zones inondables soient aménagées le long de la Senne et le long du Ry de Froye en amont de Tubize. (Senne, Steenkerque 670.000 m<sup>3</sup> - Brainette, Steenkerque 180.600 m<sup>3</sup> - Tubize amont 438.600 m<sup>3</sup> - voir le travail de fin d'étude (ci-dessus) de M. Pierre Dupong)
- Mr. Christian De Brabanter suggère que soit étudiée la possibilité d'aménager deux zones d'immersion temporaire à Rebecq, facilement réalisable et à peu de frais à savoir :
  - en amont du viaduc de l'ancienne ligne de chemin de fer Braine le Comte-Rebecq-Quenast-Tubize
  - en amont du viaduc de l'ancienne ligne du vicinal passant par Rebecq vers Nivelles
- Que le projet de bassin artificiel compris dans la zone entre le Stierbecq et la Senne, qui avait d'ailleurs été étudié et approuvé à l'époque par la Région Wallonne, ressorte des cartons et devienne réalité (photos 26 - 27)
- Que les berges de la Senne soient régulièrement entretenues et le lit de la rivière curé.
- Que tous les ponts sous lesquels coule la Senne soient contrôlés, réparés, repensés, agrandis si nécessaire, pour éviter que des bouchons accentuent la gravité des inondations.
- Qu'on limite cette urbanisation croissante qui imperméabilise nos sols
- Qu'on interdise les nouvelles constructions à hauteur de trottoir et en bordure immédiate de la Senne, les exemples des bâtiments toujours en construction, de la maison de retraite avenue de Scandiano (photo 32), et de l'importante construction entre le zoning Fabelta et la rue de Nivelles (photo 39) est l'exemple même à ne pas suivre, ces deux endroits risquent d'ailleurs à l'avenir de poser de sérieux problèmes.
- Que le réseau d'égouttage soit entretenu et adapté pour éviter tout refoulement des égouts et des avaloirs dans les zones à risque en période de crue.
- Que de bonnes pratiques agricoles soient mises en place en concertation avec les agriculteurs. (Page 100 du mémoire de M. Dupong)

Continuant mes investigations, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer Monsieur le Bourgmestre mes salutations les meilleures.

  
Jean-Pierre Fumière  
jpfumiere@msn.com  
Tel : 02 355 41 96

Copies adressées à Mr. Rudy Demotte, Ministre-Président, Mr. Benoit Lutgen, Ministre, Mr. Philippe Henry, Ministre, Mr. Paul Furlan, Ministre, Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant Wallon, Mr. Alain Trussart, Député Provincial, Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2, Mr. Jean Lecomte, SPW / DGO3, Contrat de rivière Senne, Mr. Christian De Brabanter, Président de «SOS inondation Tubize» et aux citoyens.